

Tourner à vide

Le monde se prépare à la résilience climatique,
mais sans les moyens financiers nécessaires
pour y parvenir

Résumé analytique



ISBN : 978-92-807-4237-4
Numéro de travail : CLI/2719/NA
DOI : <https://doi.org/10.59117/20.500.11822/48798>

Le présent document est le résumé analytique du *Rapport 2025 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions : Tourner à vide. Le monde se prépare à la résilience climatique, mais sans les moyens financiers nécessaires pour y parvenir*. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement décline toute responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité du contenu du présent Résumé analytique et ne saurait être tenu responsable des pertes ou dommages pouvant résulter directement ou indirectement de l'utilisation ou de la confiance accordée à son contenu. En cas d'incohérences, la version complète prévaudra. 978-92-807-4237-4

La présente publication peut être reproduite en tout ou partie et sous quelque forme que ce soit à des fins pédagogiques et non lucratives, sans autorisation spéciale du détenteur du droit d'auteur, à condition de la citer comme source. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement apprécierait de recevoir un exemplaire de toute publication utilisant le présent document comme source.

La présente publication ne peut être ni revendue ni utilisée à quelque fin commerciale que ce soit sans l'autorisation écrite préalable du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Toute demande d'autorisation, mentionnant l'objectif et la portée de la reproduction, doit être adressée à unep-communication-director@un.org.

Déni de responsabilité

Les appellations employées dans le présent document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent aucune prise de position de la part du Secrétariat des Nations Unies quant au statut juridique des pays, territoires ou villes, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La mention de toute société commerciale ou de tout produit dans la présente publication ne signifie nullement que le Programme des Nations Unies pour l'environnement ou les auteurs de ce document approuvent les sociétés ou produits cités. L'utilisation d'informations issues de la présente publication à des fins de publicité n'est pas autorisée. Les noms et symboles de marques commerciales sont utilisés à des fins rédactionnelles sans aucune intention de porter atteinte au droit des marques ou au droit d'auteur.

Les noms et symboles de marques commerciales sont utilisés à des fins rédactionnelles sans aucune intention de porter atteinte au droit des marques ou au droit d'auteur. Nous déplorons toute erreur ou omission susceptible d'avoir été commise involontairement.

© Cartes, photos et illustrations, comme précisé.

Pour citer ce document : Programme des Nations Unies pour l'environnement (2025). Résumé analytique. *Rapport 2025 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation aux changements climatiques : Tourner à vide. Le monde se prépare à la résilience climatique, mais sans les moyens financiers nécessaires pour y parvenir* [Neufeldt, H., A. Hammill, T. Leiter, A. Magnan, P. Watkiss, F. Bakhtiari, P. Bueno Rubial, B. Butera, N. Canales, D. Chapagain, L. Christiansen, T. Dale, F. Milford, K. Niles, L. Njuguna, P. Pauw, C. Singh, et G. Yang]. Nairobi. <https://wedocs.unep.org/20.500.11822/48798>.

Production : Nairobi

URL : <https://www.unep.org/resources/adaptation-gap-report-2025>

Crédit de la couverture : Beverley McDonald

Coproduit avec :



copenhagen
climate centre



Appuyé par :



MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS
OF DENMARK



UK International
Development

IDRC - CIDI
Crisis



Funded by
the European Union



Irish Aid
An tAidís Gníomhaíochas agus Trádála
Department of Foreign Affairs and Trade



Tourner à vide

**Le monde se prépare à la résilience climatique,
mais sans les moyens financiers nécessaires
pour y parvenir**

Résumé analytique

**Rapport 2025 sur l'écart en
matière d'adaptation**

Résumé analytique

À l'aune des impacts grandissants du changement climatique, des efforts sont requis à l'échelle mondiale pour mettre en œuvre des mesures climatiques ambitieuses.

Les mesures prises en matière d'adaptation demeurent insuffisantes. Bien que l'accélération des impacts climatiques soit clairement documentée, l'évolution des priorités géopolitiques et les contraintes budgétaires croissantes compliquent de plus en plus la mobilisation des ressources nécessaires à l'atténuation des changements climatiques, l'adaptation à ces derniers et la réponse aux pertes et préjudices subis.

Le manque de ressources, d'action et d'attention dans le monde ne fera qu'entraîner l'accroissement à long terme des températures planétaires, qui s'accompagnera d'une augmentation des impacts climatiques et des risques associés. Cependant, les avantages des investissements en faveur de l'action climatique sont bien supérieurs aux coûts. Par exemple, chaque dollar des États-Unis investi dans la protection du littoral évite 14 dollars É.-U. de préjudices. De même, les solutions fondées sur la nature, appliquées en contexte urbain, réduisent en moyenne les températures ambiantes de plus de 1 °C, une amélioration salubre durant les périodes de chaleur estivale. Qui plus est, le renforcement des capacités liées à la santé peut contribuer à réduire davantage les symptômes du stress thermique.

La série de rapports sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation aux changements climatiques fournit des mises à jour régulières concernant les initiatives mondiales de planification, de mise en œuvre et de financement de l'adaptation aux effets des changements climatiques. Elle étaye les négociations menées au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui ont lieu chaque année en amont de la Conférence des Parties (COP). Le rapport de cette année fournit les conclusions suivantes :

- Les besoins des pays en développement en matière de financement de l'adaptation d'ici à 2035 sont au moins 12 fois supérieurs aux flux de financement public internationaux actuels.
- Si les tendances actuelles se poursuivent, il ne sera pas possible d'atteindre l'objectif du Pacte de Glasgow sur le climat visant à doubler les flux de financement de l'adaptation entre 2019 et 2025 pour les faire passer à environ 40 milliards de dollars É.-U.
- Le nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique ne suffit pas pour satisfaire les besoins des pays en développement en matière de financement de l'adaptation d'ici à 2035.
- La planification et la mise en œuvre des mesures d'adaptation semblent s'améliorer, mais de manière limitée.

Des efforts collectifs mondiaux, ou « *mutirão global* », pour reprendre les mots de la présidence brésilienne de la COP30, sont nécessaires pour combler les déficits de financement et accélérer l'action climatique. Les financements publics comme privés doivent passer à la vitesse supérieure. L'édition 2025 du Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation aux changements climatiques examine comment la « Feuille de route de Bakou à Belém : objectif 1 300 milliards » et le secteur privé peuvent chacun contribuer à ces efforts.

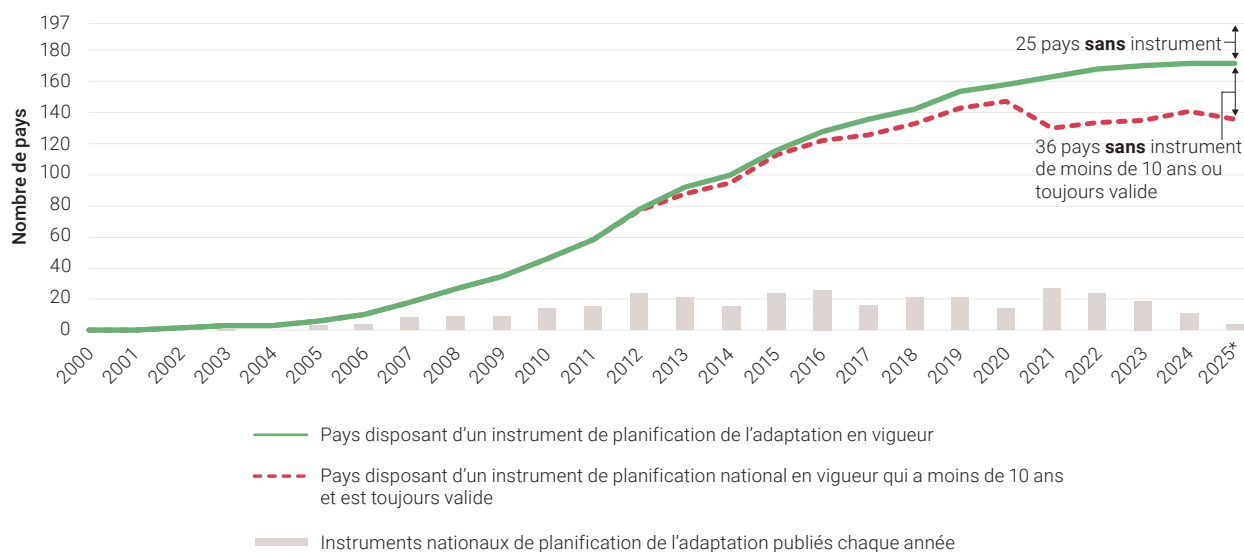
1 Situation en matière de planification et de mise en œuvre de l'adaptation

Les progrès accomplis en matière de planification de l'adaptation sont visibles, mais inégaux.

Une planification efficace est cruciale si l'on souhaite limiter de manière tangible les risques climatiques actuels et futurs. Par conséquent, le fait d'avoir des instruments de planification nationaux en vigueur représente un indicateur important des progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif mondial d'adaptation. Sur 197 pays à travers le monde, 172 disposent d'un plan, d'une stratégie ou d'une politique en vigueur au niveau national portant sur l'adaptation (figure ES.1). Sur les 25 qui n'en ont pas, seuls 4 n'ont pas encore initié le processus d'élaboration d'un tel plan ou d'une telle stratégie. Néanmoins, 36 pays possèdent des plans obsolètes ou n'ayant pas été mis à jour depuis une décennie, ce qui remet en cause leur pertinence et leur efficacité au regard des circonstances actuelles et futures. Cela pourrait traduire des difficultés pour les pays à actualiser leurs plans en temps opportun, un problème qu'il conviendrait de régler instamment en vue de réduire à leur minimum les risques d'inadaptation.

Les pays font également état de progrès concernant l'intégration des questions d'adaptation au sein de plans et de stratégies pertinents, ce qui constitue le second élément de la cible du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale relative à la planification de l'adaptation. La plupart des petits États insulaires en développement (PEID) ont solidement intégré l'adaptation à leurs stratégies et plans nationaux, ce qui prouve qu'au sein de ces pays, la question est profondément ancrée dans les processus plus larges de planification du développement. De même, bien que des données probantes sur l'intégration soient peu souvent fournies dans les rapports biennaux au titre de la transparence, et qu'elles doivent être renforcées dans les rapports attendus en 2026, 59 % des pays font tout de même état d'au moins une occurrence d'intégration des questions d'adaptation au sein d'un plan ou d'une stratégie non climatique, ce qui montre que des progrès sont bel et bien réalisés en la matière par un nombre plus important de pays.

Figure ES.1 Progrès vers la réalisation de la cible du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale selon laquelle tous les États parties disposent d'instruments nationaux de planification de l'adaptation en vigueur d'ici à 2030



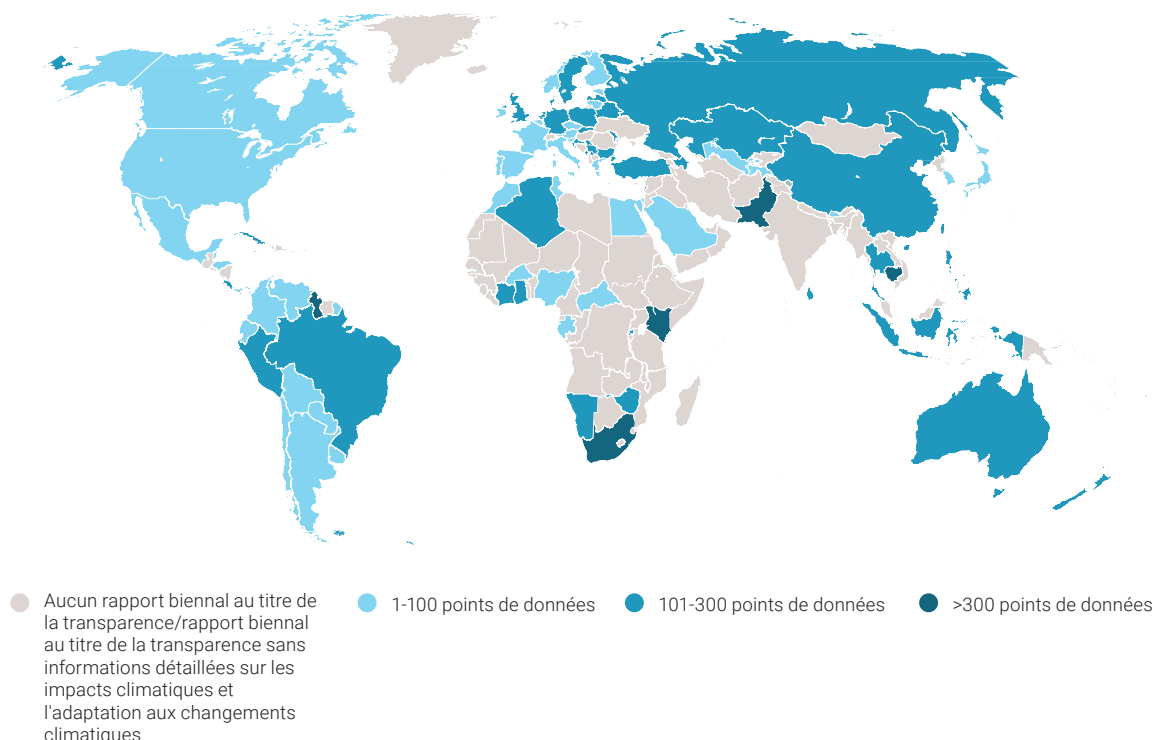
* Jusqu'au 31 août 2025

Malgré des décaissements record au titre de la CCNUCC et la progression de la mise en œuvre des mesures d'adaptation, des déficits sont toujours à déplorer.

Si leur volume total reste modeste comparé à d'autres financements multilatéraux et bilatéraux de l'adaptation (*voir ci-dessous*), les fonds décaissés au titre de la CCNUCC n'en sont pas moins importants pour les négociations de la COP. Ainsi, en 2024, le soutien à la mise en œuvre de mesures d'adaptation fourni par le Fonds pour l'adaptation, lui-même géré par le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds vert pour le climat, a fortement augmenté, atteignant près de 920 millions de dollars É.-U. Il s'agit d'une hausse de 86 % par rapport à la moyenne glissante quinquennale de 494 millions de dollars É.-U. observée entre 2019 et 2023. Il est cependant impossible d'interpréter ce chiffre comme une tendance, étant donné que les contraintes financières devraient s'accroître après 2025.

La mise en œuvre de plans, de politiques et de stratégies en matière d'adaptation au niveau national afin de réduire les impacts sociaux et économiques de certains aléas climatiques est l'une des cibles du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale. C'est pourquoi le suivi des progrès accomplis en ce sens est indispensable à la réalisation de l'objectif mondial en matière d'adaptation. À cette fin, les rapports biennaux au titre de la transparence mandatés par la CCNUCC, qui étaient attendus fin 2024, constituent la source la plus complète d'informations sur la mise en œuvre des mesures d'adaptation au sein des pays, disponible dans le monde entier. Toutefois, malgré le fait que sur les 105 rapports biennaux au titre de la transparence disponibles, 94 aient mentionné les questions d'adaptation, la plupart des pays les moins avancés, des PEID et des pays africains n'en ont toujours pas produit, et la couverture de l'adaptation est très inégale en fonction des rapports (figure ES.2).

Figure ES.2 Répartition mondiale des pays ayant présenté un rapport biennal au titre de la transparence avec des informations détaillées sur les impacts climatiques et l'adaptation aux changements climatiques, et nombre de points de données par pays



Remarques : Au 31 août 2025. Un point de données désigne un extrait de texte (par exemple, une déclaration ou un bloc de texte) dans un rapport biennal au titre de la transparence qui contient des informations sur n'importe lequel des thèmes concernant l'évaluation des impacts climatiques et l'adaptation.

Une analyse de plus de 1 600 mesures d'adaptation mentionnées dans les rapports biennaux au titre de la transparence a révélé que 23 % de celles-ci ciblent la biodiversité et les écosystèmes. L'alimentation et l'agriculture, l'eau et l'assainissement, et les infrastructures et les installations humaines rassemblaient quant à elles 14 à 18 % d'entre elles chacune. Les domaines thématiques de la santé, de la réduction de la pauvreté et des moyens de subsistance sont nettement moins mentionnés. L'adaptation liée au patrimoine culturel est quant à elle pratiquement absente des rapports biennaux. Cette répartition reflète les secteurs prioritaires des contributions déterminées au niveau national (CDN) et des plans nationaux d'adaptation (PNA), et traduit les prémices d'une mise en adéquation de la planification avec la mise en œuvre au sein des pays. Les mesures institutionnelles, en particulier les politiques, programmes et travaux de recherche publics (48 %), la gestion des ressources naturelles, en particulier des ressources en eau (25 %), et les initiatives de modification des comportements telles que les formations (22 %) constituent les principales catégories de mesure mentionnées, tandis que les mesures structurelles et technologiques sont celles qui le sont le moins (5 %).

Près des trois quarts des informations sur les résultats des mesures portent sur les produits directs de celles-ci, à l'instar des évaluations des risques, des formations ou de l'établissement de systèmes d'information sur le climat. On dénote encore un manque d'informations sur les réalisations (16 %) telles que l'adoption de technologies pertinentes pour l'adaptation ou l'accès aux services climatologiques, mais aussi sur les impacts (12 %), à savoir les effets des mesures d'adaptation sur la résilience, y compris l'amélioration de la biodiversité, la disponibilité en eau ou la production agricole. Il est donc crucial d'accorder une plus grande importance aux réalisations et aux impacts lors des prochains cycles de rapports biennaux au titre de la transparence si l'on souhaite mieux évaluer l'efficacité et l'adéquation de la mise en œuvre des mesures d'adaptation. L'encadré ES.1 présente des voies possibles pour rendre les prochains rapports biennaux au titre de la transparence plus pertinents, mais également pour renforcer le deuxième bilan mondial.

Encadré ES.1 Voies possibles pour améliorer les comptes rendus sur l'adaptation dans les rapports biennaux au titre de la transparence

- Renforcer la reddition de comptes sur l'intégration de l'adaptation à des efforts nationaux de planification plus larges
- Mettre en évidence les progrès accomplis dans la mise en œuvre des priorités établies par les principaux instruments de planification, tels que les PNA et les CDN
- Préciser les informations relatives aux mesures d'adaptation et aux résultats connexes, en particulier concernant les réalisations et les impacts
- Fournir de plus amples informations sur la santé, la réduction de la pauvreté, les moyens de subsistance et le patrimoine culturel, afin d'obtenir une meilleure compréhension des progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures d'adaptation pour tous les thèmes de l'objectif mondial concerné
- Améliorer l'établissement de liens entre les aléas, les risques et les impacts climatiques, et les réalisations et impacts des mesures d'adaptation, en vue de créer un tableau cohérent, de mieux aligner les rapports biennaux au titre de la transparence, et de pouvoir évaluer l'efficacité et l'adéquation des mesures d'adaptation
- Fournir plus d'informations sur l'égalité des genres et l'inclusion sociale, en particulier au regard des mesures prises et des résultats
- Étoffer les renseignements relatifs aux efforts de création de systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage liés aux mesures d'adaptation et aux résultats connexes
- Fournir des informations détaillées sur les obstacles à la planification et à la mise en œuvre, y compris sur les stratégies efficaces pour surmonter ces obstacles

2 Situation en matière de financement de l'adaptation

Le déficit de financement de l'adaptation ne se comble pas. Si les trajectoires actuelles se poursuivent, l'objectif du Pacte de Glasgow sur le climat ne sera pas atteint.

Eu égard à l'échéance du nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique, il est pertinent de réévaluer le déficit de financement de l'adaptation et d'aligner sa cible sur 2035. La nouvelle analyse estime que d'ici à 2035, les coûts de l'adaptation se situeront dans une fourchette de 310 à 365 milliards de dollars É.-U. par an pour les pays en développement (en prix constants de 2023)¹. Cette fourchette s'appuie sur des données probantes issues d'une étude théorique actualisée des coûts de l'adaptation, ainsi que sur une mise à jour d'évaluation des besoins en matière de financement de l'adaptation, fondée sur les informations tirées des PNA et des CDN et dont les résultats ont été extrapolés à tous les pays en développement.

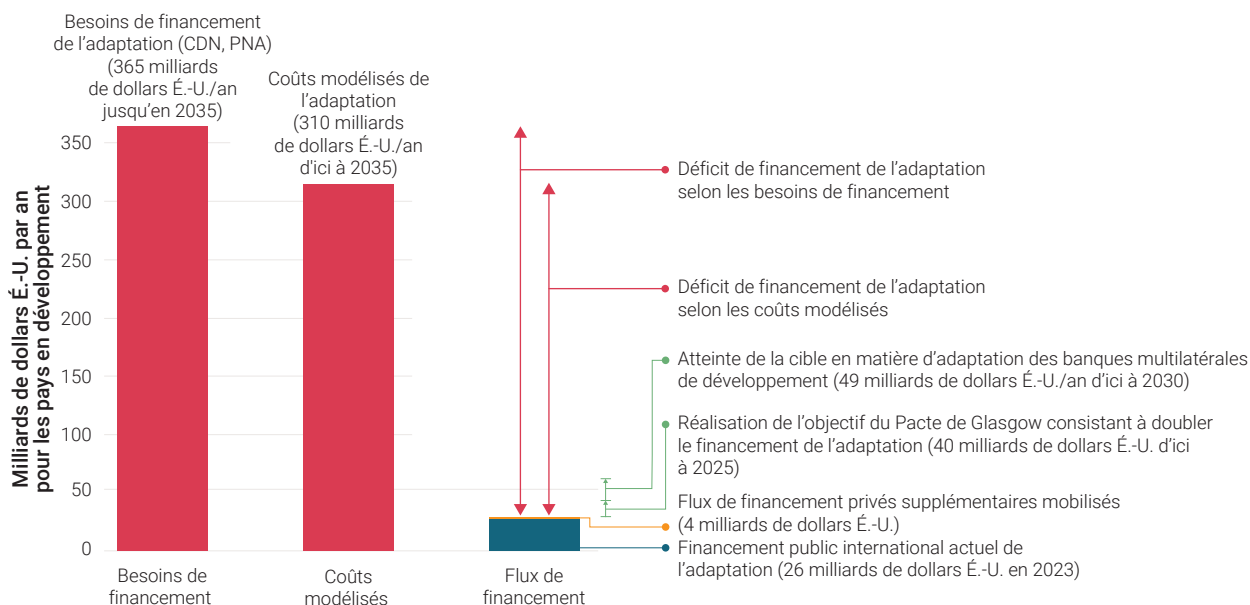
En revanche, les derniers flux de financement public internationaux de l'adaptation des États parties développés en faveur des États parties en développement ont été chiffrés à 26 milliards de dollars É.-U. en 2023 (en prix constants de 2023). Il s'agit d'une légère baisse par rapport à 2022, due à une réduction des financements accordés par les banques multilatérales de développement². Cette stabilisation couplée aux récentes annonces sur la réduction de l'aide publique au développement indique que si les tendances actuelles se poursuivent, l'objectif du Pacte de Glasgow sur le climat visant à doubler les flux de financement de l'adaptation entre 2019 et 2025, pour les faire passer à environ 40 milliards de dollars É.-U., ne sera pas atteint.

En comparant les besoins estimés de financement de l'adaptation aux flux de financement actuels, il apparaît que le déficit de financement se situe désormais entre 284 et 339 milliards de dollars É.-U. annuels jusqu'en 2035, et que les besoins sont 12 à 14 fois plus importants que les flux actuels (figure ES.3). Sur une note légèrement plus positive, il convient de souligner que le déficit de financement de l'adaptation est plus faible pour les pays les moins avancés et les PEID, même si les niveaux demeurent bien en deçà des besoins pour ces pays, qui sont les plus vulnérables.

¹ La fourchette est nettement moins large que celle présentée dans l'édition 2023 du Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation aux changements climatiques (215-387 milliards de dollars É.-U. par an jusqu'en 2030, en prix constants de 2021). Ceci s'explique par une étude théorique mise à jour et étendue, ainsi que par des besoins nationaux mieux chiffrés. Les différentes échéances n'influent que très peu sur ce résultat.

² Seule la part des flux correspondants venant des États parties développés en faveur des États parties en développement est incluse. Si l'on considère tous les flux de financement, le volume des financements publics internationaux de l'adaptation s'élevait à 35 milliards de dollars É.-U. en 2023, ce qui reflète la contribution importante des États parties en développement (environ 30 %).

Figure ES.3 Comparaison des besoins de financement de l'adaptation, des coûts modélisés de l'adaptation et des flux de financement publics internationaux de l'adaptation dans les pays en développement



Remarques : En prix constants de 2023. Les flux de financement privés et nationaux ne sont pas pris en compte.

Les titres de dette sont de plus en plus répandus, et les prêts non concessionnels ont surpassé les prêts concessionnels, ce qui interroge sur le caractère abordable à long terme et l'équité des financements.

La combinaison des instruments financiers est tout aussi importante que le montant fourni, en particulier au regard du texte du nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique, qui souligne le besoin de financement concessionnel. Bien que 70 % des financements publics internationaux de l'adaptation aient été accordés à des conditions favorables sur la période 2022-2023³, il est inquiétant de constater que les titres de dette continuent d'être majoritaires, et constituent 58 % en moyenne du total de ces flux globaux. En particulier, la part croissante des titres de dette non concessionnels suscite des inquiétudes quant à la viabilité financière à long terme, à l'équité et aux risques d'un scénario de « piège » des investissements en faveur de l'adaptation, dans le cadre duquel les catastrophes climatiques toujours plus fréquentes augmentent l'endettement des pays et rendent ces investissements plus difficiles. Cette hypothèse est d'autant plus réaliste pour les pays vulnérables, en particulier les pays les moins avancés et les PEID, qui n'ont que très peu contribué à la crise climatique, mais qui souffrent le plus de ses effets. En outre, les prêts non concessionnels ont surpassé les prêts concessionnels, bien que jusqu'ici, les pays à revenu intermédiaire en soient les principaux destinataires.⁴

Le nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique ne suffira pas à répondre aux besoins de financement de l'adaptation.

Lors de la COP29 à Bakou, le nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique a été établi à au moins 300 milliards de dollars É.-U. par an jusqu'en 2035, mobilisés par les États parties développés en faveur des États parties en développement⁵. À première vue, cette cible semble nettement supérieure à l'objectif précédent de mobilisation avant 2020 de 100 milliards de dollars É.-U. par les pays développés en faveur des pays en développement. Cependant, elle reste insuffisante pour satisfaire les besoins en matière de financement de l'adaptation d'ici à 2035, et ce, pour deux raisons. Tout d'abord, le nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique n'est pas ajusté de l'inflation. Les 300 milliards de dollars É.-U. correspondent donc aux besoins de financement de l'année 2035. Pour effectuer une comparaison sur une base équivalente, il est nécessaire de prendre en compte l'inflation future potentielle. Par exemple, en ajustant la fourchette des besoins de financement de l'adaptation établie ici à 310-365 milliards de dollars É.-U. annuels (en prix constants de 2023) d'un taux d'inflation de 3 % (à savoir, le taux moyen sur ces dix dernières années), ces besoins augmentent en réalité à 440-520 milliards de dollars É.-U. par an d'ici à 2035. En second lieu, le nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique couvre l'atténuation et l'adaptation, mais il n'a été convenu d'aucun sous-objectif en matière d'adaptation lors des négociations de la CCNUCC. L'édition 2025 du Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation aux changements climatiques a examiné les scénarios possibles pour un niveau de financement de l'adaptation

³ Sous la forme soit de subventions soit de prêts concessionnels à très faible taux d'intérêt et à longs délais de grâce ou longues échéances de maturité.

⁴ Pour les pays les moins avancés, la répartition s'équilibrait entre les subventions (51 %) et les titres de dette (49 %), les crédits non concessionnels étant plus limités (10 %). Pour les PEID, les subventions comptaient pour 55 %, les prêts concessionnels pour 17 % et les prêts non concessionnels pour 26 %, la part de ces derniers étant plus élevée en raison de seuils d'admissibilité fondés sur les revenus.

⁵ L'objectif de 300 milliards de dollars É.-U. a été intégré à la plus vaste « Feuille de route de Bakou à Belém : objectif 1 300 milliards », un appel à l'action destiné à accroître les financements pour les États parties en développement jusqu'à au moins 1 300 milliards de dollars É.-U. par an en 2035.

minimal et un niveau maximal en 2035. L'examen a permis de conclure que dans les deux scénarios, le déficit de financement de l'adaptation ne pourra pas être comblé en comptant uniquement sur les financements publics.

3 Comblers le déficit de financement de l'adaptation

Les financements du secteur privé peuvent aider à combler le déficit, bien que le total de ces contributions soit probablement modeste.

L'édition 2025 du Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation aux changements climatiques s'est penchée sur le potentiel offert par le secteur privé pour combler le déficit de financement de l'adaptation. Dans ce cadre, une typologie a été mise au point pour évaluer les types de mesures d'adaptation et les rôles connexes des secteurs public et privé (figure ES.4). Ces informations ont été utilisées pour réaliser une analyse détaillée par pays, par secteur et par activité.

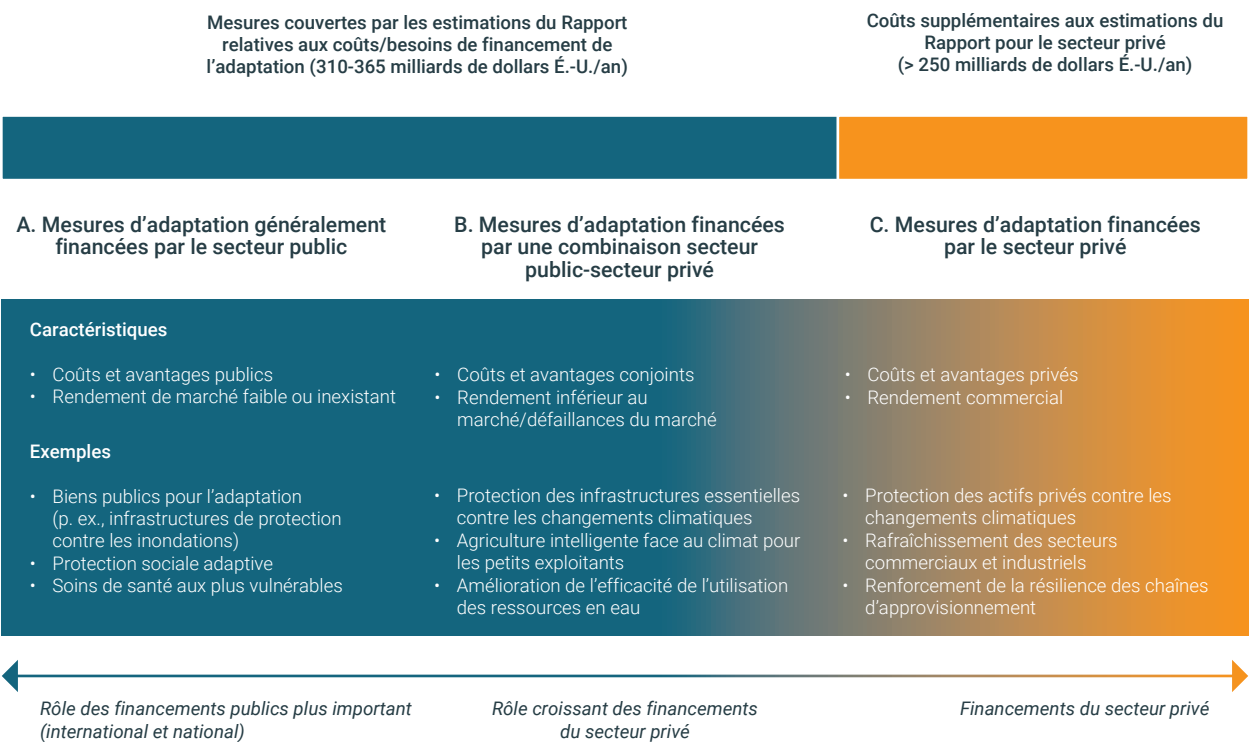
Les résultats agrégés montrent que près des trois quarts des types de mesures d'adaptation mis en œuvre au niveau national ayant la priorité dans les PNA et les CDN (colonnes a et b de la figure, qui portent sur les besoins en financement établis dans cette édition à 310-365 milliards de dollars É.-U.) sont généralement financés par le secteur public. Il s'agit notamment des biens publics, tels que les importants investissements en faveur de la protection contre les inondations, les transferts monétaires (colonne a) et d'autres investissements et services actuellement dominés par le secteur public. Le quart restant concerne toutefois des mesures d'adaptation pour lesquelles le secteur privé a un rôle à jouer, par exemple l'agriculture intelligente face au climat (colonne b). En ajustant ces chiffres à la baisse afin

d'être plus réaliste, le Rapport 2025 estime que le secteur privé pourrait apporter environ 15 à 20 % du financement total requis pour l'adaptation (à savoir 50 milliards de dollars É.-U./an sur les 310-365 milliards de dollars É.-U./an d'ici à 2035). Cependant, la part relative du secteur privé variera fortement selon les pays et les secteurs. Elle sera plus élevée pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, et certainement bien moindre pour les pays à revenu faible. Certains secteurs seront également plus concernés que d'autres, en particulier ceux de l'agriculture, de l'eau et des infrastructures.

Par ailleurs, au vu de la faiblesse actuelle des flux de financement du secteur privé, établis à environ 5 milliards de dollars É.-U. par an, il ne sera possible d'atteindre de tels niveaux que grâce à une action publique ciblée. Des solutions de financement mixtes sont également à prévoir, tirant parti des financements publics pour réduire les risques et déployer les investissements privés à plus grande échelle. En raison de ratios d'endettement et de mobilisation plus faibles pour l'adaptation que pour l'atténuation, d'importants volumes de financements publics concessionnels seront sans doute attendus en vue d'atteindre ces cibles de financement pour le secteur privé.

La colonne c de la figure ES.4 fournit des mesures supplémentaires d'adaptation pouvant être financées par le secteur privé, à l'instar de la protection des actifs du secteur contre les impacts du changement climatique. Les Parties ne sollicitent aucun soutien financier pour ces investissements dans leurs PNA ou leurs CDN, qui ne relèvent pas des estimations du présent rapport, bien qu'ils impliquent d'importants coûts supplémentaires pour le secteur privé, estimés à titre indicatif à plus de 250 milliards de dollars É.-U. par an⁶.

Figure ES.4 Catégorisation simplifiée des types d'adaptation et contributions possibles du secteur privé



6 Bien que cela porte les coûts totaux (publics et privés) de l'adaptation dans les pays en développement à plus de 500 milliards de dollars É.-U. par an, les préjudices résiduels supplémentaires post-adaptation ne sont pas pris en compte, mais devraient augmenter avec l'accélération des impacts climatiques dus au réchauffement planétaire.

Des modèles innovants pourront accroître les investissements privés, mais il est peu probable qu'ils comblent le déficit de financement.

Un intérêt croissant est accordé à certaines approches innovantes susceptibles d'augmenter le volume des investissements privés en faveur de l'adaptation. L'édition 2025 du Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation aux changements climatiques a analysé les dernières informations disponibles sur les accélérateurs, les pépinières et les plateformes pour l'adaptation, afin d'identifier de nouvelles solutions, de nouveaux instruments financiers et de nouveaux modèles opérationnels issus du secteur privé. De nombreuses approches innovantes ont ainsi été mises en évidence, mais les conclusions tirées précédemment ont également été confirmées : le secteur agricole est le plus prometteur en la matière, et la plupart des innovations sont axées sur les pays à revenu intermédiaire. Par ailleurs, le niveau d'attention accordé à la distinction faite entre les solutions de financement et les fonds directement versés est insuffisant, car la majorité des approches innovantes retransfèrent les coûts de l'adaptation aux pays en développement ou aux ménages. C'est pourquoi ces solutions réduisent le déficit relatif aux sources de financement (autrement dit, qui fournit l'argent), mais pas le déficit de financement (c'est-à-dire, qui paie). Le Rapport 2025 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation aux changements climatiques affirme que ce problème devrait être soulevé plus ouvertement lors des négociations⁷.

La « Feuille de route de Bakou à Belém : objectif 1 300 milliards » doit aider à combler le déficit de financement de l'adaptation de façon équitable, sans exacerber les vulnérabilités des nations en développement.

Ce document a été produit en 2024 lors de la COP29, dans le cadre du nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique. Il vise à renforcer la lutte contre les changements climatiques dans les pays en développement, en favorisant les voies de développement s'appuyant sur la réduction des émissions et la résilience climatique. À titre d'exemple, il s'agit de mettre en œuvre les CDN et les PNA grâce à des subventions ou des instruments concessionnels ne générant pas de dette, afin d'éviter l'exacerbation des vulnérabilités et des iniquités. L'édition 2025 du Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives avise sur la manière de procéder quant aux négociations à venir destinées à renforcer la Feuille de route.

Dans un premier temps, il convient de limiter le creusement du déficit de financement de l'adaptation, grâce à des mesures d'atténuation et d'évitement de l'inadaptation. Par exemple, la Feuille de route pourrait souligner l'importance de retirer les subventions aux combustibles fossiles et de réduire les investissements dans les infrastructures connexes, conformément à l'appel à la transition du bilan mondial. Elle pourrait également fournir des orientations sur les manières d'éviter l'inadaptation, notamment en s'attaquant aux causes profondes de la vulnérabilité, par exemple en affectant des ressources financières de façon équitable au sein des pays, en renforçant les capacités et l'accès aux ressources, en luttant contre les rapports de force asymétriques, et en garantissant que les mesures d'adaptation sont menées par les acteurs locaux.

Deuxièmement, il est préconisé d'augmenter le volume des financements de l'adaptation avec l'aide de nouveaux bailleurs de fonds et de nouveaux instruments. Il pourrait notamment s'agir de multiplier les ressources et les modalités de soutien, pour ne pas uniquement dépendre des subventions ou des prêts. D'autres bailleurs de fonds en faveur de l'action climatique pourraient également aider à combler le déficit. Plusieurs pays n'ayant pas été cités parmi les pays développés disposant des capacités et des ressources nécessaires à ces fins soutiennent déjà les pays en développement en fournissant des fonds et des mécanismes de financement pour l'adaptation. La Feuille de route pourrait définir des instruments et des méthodes grâce auxquels d'autres acteurs seraient en mesure de contribuer au comblement du déficit de financement de l'adaptation de manière transparente et traçable.

Enfin, il est recommandé d'impliquer un plus grand nombre d'acteurs financiers dans l'intégration de la résilience climatique au sein des processus décisionnels liés aux financements. La Feuille de route pourrait définir comment les acteurs tels que les banques centrales, les banques de dépôt, les agences de notation de crédit et les agences de crédit à l'exportation peuvent tenir compte plus solidement de la résilience lorsqu'ils décident d'accorder des prêts et des notations. Cet ensemble de mesures permettrait de contribuer à gérer les risques physiques et à renforcer l'adaptation. Cependant, la question de l'équité est décisive et doit être prise en considération pour éviter d'augmenter les risques perçus d'investissement et les biais négatifs relatifs aux populations et aux nations les plus vulnérables.

4 Synthèse

Pour concrétiser les objectifs mondiaux en matière d'adaptation, les acteurs publics et privés doivent augmenter leur soutien financier, conformément à la Feuille de route de Bakou à Belém.

Bien que les questions d'adaptation semblent intégrées aux processus plus larges de planification du développement et mises en œuvre dans les secteurs et domaines prioritaires, il reste difficile d'évaluer de manière satisfaisante l'efficacité et la pertinence des mesures d'adaptation. Ce point est tout particulièrement crucial si l'on souhaite évaluer les progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif mondial en matière d'adaptation lors du deuxième bilan mondial. À ces fins, il est possible de mettre les deuxièmes rapports biennaux au titre de la transparence en adéquation avec le Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale, et de renforcer la qualité des premiers en prenant en compte les possibilités d'amélioration décrites dans le présent rapport.

Dans le même temps, le manque cruel de ressources financières requises pour permettre la mise en œuvre des mesures d'adaptation dans les pays en développement à l'échelle adéquate pour faire face aux difficultés climatiques actuelles et futures toujours croissantes n'est que trop évident. Seul un effort collectif mondial pourra permettre d'augmenter les financements climatiques aux niveaux définis dans la Feuille de route de Bakou à Belém. Cette réalité est d'autant plus flagrante que le levier potentiel offert par le secteur privé reste modeste et requiert une action publique ciblée, ainsi que des financements mixtes accessibles.

⁷ Un petit nombre de modèles d'innovation semble pouvoir aider sur ces deux fronts, car leurs modèles de recouvrement des coûts génèrent de nouveaux flux d'avantages pouvant aussi contribuer au financement de l'adaptation. Il convient d'accorder la priorité à l'analyse de leur potentiel.

Le PNUE exprime sa reconnaissance à l'ensemble de ses partenaires financiers. Depuis plus de 50 ans, le PNUE est la principale autorité mondiale en matière d'environnement qui mobilise l'action au moyen de données scientifiques, sensibilise l'opinion publique, renforce les capacités des parties prenantes et les rassemble pour agir de concert.

Le programme de travail de base du PNUE est rendu possible grâce aux contributions souples versées par les États membres et d'autres partenaires au Fonds pour l'environnement et aux Fonds planétaires du PNUE. Ces fonds permettent de trouver des solutions flexibles et innovantes pour lutter contre les changements climatiques, la perte de la nature et de la biodiversité, la pollution et les déchets.

Soutenez le PNUE. Investissez dans les personnes et la planète.

www.unep.org/funding